

[DANIEL GOUFFÉ, PRÉSIDENT DU SIMV]

« Sensibiliser la filière sur le rôle essentiel de la prescription vétérinaire »

« Le médicament vétérinaire n'est pas un produit de consommation banal », affirme Daniel Gouffé, président du Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif. D'où la volonté de raisonner leur emploi, dans l'intérêt des éleveurs et des consommateurs.

Que fait l'industrie du médicament vétérinaire vis-à-vis des consommateurs ?

Notre métier est de mettre sur le marché des produits de qualité, efficaces et sûrs que garantit l'Autorisation de Mise sur le Marché et qui assurent le bien-être de l'animal et la sécurité alimentaire : un animal sain, c'est un aliment sain !

Nous allons à la rencontre des consommateurs depuis des années et ceux-ci ont au SIMV des interlocuteurs à leur écoute sur toutes les questions relatives à la sécurité alimentaire. Nous leur avons également réservé des outils d'information privilégiés, notamment sur un espace qui leur est dédié sur notre site internet⁽¹⁾. Ce dialogue est extrêmement constructif : il nous permet de comprendre leurs préoccupations, d'en tenir compte mais aussi de leur faire connaître les réalités de notre filière (vétérinaires, éleveurs...).

Les projets de révision européenne peuvent-ils transformer la distribution du médicament en France ?

Il faut savoir qu'il y a en Europe autant de systèmes de distribution que de pays. Face à cette hétérogénéité, il est normal que le débat se soit ouvert au niveau européen afin d'étudier dans quelle mesure les systèmes pourraient s'harmoniser. La préoccupation de notre indus-



SIMV

« Une utilisation du médicament conforme à la prescription et la tenue du registre d'élevage permet de garantir au consommateur un produit final sain et sans résidus. L'éleveur doit consommer « mieux » de médicaments ; il doit raisonner l'usage des produits tant préventifs (vaccination) que curatifs sous le contrôle de son vétérinaire. »

trie est de mettre en évidence les avantages du système existant. Quant à la définition des conditions de la prescription qui renforce le système français, notre volonté est de soutenir la démarche entreprise par nos autorités, à savoir réunir autour de la table vétérinaires et éleveurs. Nous pensons qu'il n'y aura de véritable prescription que si celle-ci est encadrée de façon satisfaisante.

L'éleveur est-il un partenaire de ce que vous appelez la « sécurisation de la filière du médicament vétérinaire » ? Comment peut-il contribuer à ce projet ?

L'éleveur et le vétérinaire sont les deux partenaires de notre démarche de sécurisation de la

filière du médicament vétérinaire. L'éleveur est le point de convergence de la traçabilité pharmaceutique (registre d'élevage) et le point de départ de la traçabilité alimentaire. Nous considérons les vétérinaires et les éleveurs comme les véritables professionnels de la santé animale avec qui nous devons travailler. Le SIMV participe régulièrement à des salons destinés aux professionnels de l'élevage comme par exemple le Sitelis⁽²⁾ où, en partenariat avec le Groupement Technique Vétérinaire local, nous menons des opérations de communication sur le médicament vétérinaire et sa bonne utilisation. Notre volonté est de sensibiliser la filière sur le rôle essentiel de la prescription vétérinaire pour tirer le meilleur parti des médicaments et raisonner leur

emploi, dans l'intérêt des éleveurs et des consommateurs. Nous encourageons et soutenons par ailleurs l'administration pour trouver les conditions d'une contractualisation du duo vétérinaire/éleveur.

Quel message souhaiteriez-vous faire passer auprès des éleveurs ?

Je m'adresse aux éleveurs en tant que Président du SIMV mais n'oublie pas qu'en tant que vétérinaire, j'ai beaucoup travaillé avec eux, et je constate et salue les extraordinaires avancées dont les éleveurs ont su faire preuve. Je ne peux que les encourager et les soutenir dans leurs efforts. Face aux attentes légitimes des consommateurs, l'éleveur comme le vétérinaire doivent être les garants de la santé animale et par conséquent de la santé publique en toute transparence. Ils sont avec l'industrie les acteurs de la traçabilité du médicament vétérinaire.

Le médicament vétérinaire n'est pas un produit de consommation banal. Une utilisation du médicament conforme à la prescription et la tenue du registre d'élevage permet de garantir au consommateur un produit final sain et sans résidus. L'éleveur doit consommer « mieux » de médicaments ; il doit raisonner l'usage des produits tant préventifs (vaccination) que curatifs sous le contrôle de son vétérinaire.

SIMV : 11, rue des Messageries / 50 rue de paradis, 75010 PARIS / FRANCE
Tél : 01 53 34 43 43 - Fax : 01 53 34 43 44 - E-Mail : simv@simv.org
(1) <http://www.simv.org>
(2) Sitelis : Salon professionnel du maïs, de l'élevage et de l'agroalimentaire à Pau (64)